

Crédit-cadre 2021-2027 de CHF 1'514'000.- HT des Services industriels pour le déploiement du Smart-metering selon les obligations de la législation fédérale

1. PREAMBULE

Comme mentionné dans les trois demandes de crédit-cadre pour l'entretien des réseaux électriques NR 5, 6 et 7 en 2019, le déploiement du comptage électrique intelligent, dit « Smart-metering », est une obligation légale fédérale (OAPEL art. 31e) depuis le 1^{er} janvier 2018 pour tous les distributeurs suisses tels que les Services industriels de Delémont (ci-après SID). Le 31 décembre 2027, au minimum 80 % des compteurs électriques devront répondre aux exigences du comptage Smart. Un compteur intelligent doit pouvoir, au minimum, transmettre un profil de consommation précis au ¼ heure près, le lendemain de la consommation.

Les défis liés au déploiement d'environ 7'000 compteurs sont multiples et importants. Cybersécurité, protection des données, technologies digitales et Big Data, pression sur les prix, considérations économiques et financières en sont les mots-clefs.

2. HISTORIQUE

Pour relever ces défis, les dix autorités communales partenaires de La Charte ont entrepris ensemble des travaux préparatoires dès 2017. Des études préalables leur ont permis de se poser les bonnes questions et définir leur stratégie commune en la matière. Il faut souligner qu'un effet d'échelle très important est constaté. C'est-à-dire que les efforts financiers de déploiement, y compris les achats de matériel, sont nettement inférieurs avec un plus grand nombre de compteurs, notamment dans la gestion des bases de données. Une fois de plus, La Charte, avec sa devise historique « La pensée globale, l'action locale », démontre que l'union fait la force. Fortes de leurs excellentes expériences depuis 2000 avec La Charte, et avec SACEN SA depuis 2013, les dix autorités communales de La Charte ont donc décidé de regrouper leur force pour déployer le Smart-metering par SACEN SA. Une étude préalable a démontré que les effets d'échelle devaient permettre des économies d'environ 30 % comparée à des solutions individuelles. SACEN SA s'est d'ores et déjà réorganisée au 1^{er} janvier 2020 pour remplir cette mission.

3. SOLUTION RETENUE

A son tour, SACEN SA a pris les contacts nécessaires pour sonder les distributeurs suisses de tailles comparables pour identifier les diverses approches en cours pour ce déploiement. Ces contacts multilatéraux ont débouché sur une volonté de collaboration de la plupart des acteurs romands de taille et de stratégie d'entreprise comparable pour exploiter au maximum ces effets d'échelle et d'affronter en commun les défis technologiques, cybercriminels, économiques, financiers et opérationnels (notamment en matière de ressources humaines compétentes disponibles). Des études ont été menées ensemble dès juin 2019, pour aboutir à la création d'une société anonyme, forte de plus de 250'000 compteurs regroupés, **tout en garantissant l'autonomie de chaque distributeur**, tel que les SID. A prestations égales, on peut articuler un rapport 1/10 entre une solution individuelle et une solution regroupée au sein de cette société anonyme. De plus, avec les nouvelles technologies digitales (Big Data) qui seront développées, il sera possible, mais sans obligation, de déployer de nombreuses prestations de services tels le comptage multifluide (eau, gaz, chaleur, ...) et le comptage en quasi temps réel (5 secondes au lieu de 15 minutes le jour d'après) pour ne mentionner que ces deux exemples. SACEN SA va donc devenir actionnaire de cette société anonyme pour garantir les meilleures prestations possibles au meilleur prix à ses dix communes actionnaires.

Pour garantir l'autonomie communale, bon nombre de prestations et services resteront de la responsabilité des distributeurs locaux, tels que les SID. Mentionnons par exemple, le système informatique de gestion, la facturation, les travaux de remplacement des compteurs, etc.

Le Conseil d'administration de SACEN SA a validé cette adhésion lors de sa séance du 12 octobre 2020. Elle obtiendra un siège au Conseil d'administration de cette société. Elle sera représentée par son directeur. L'actionariat sera proportionnel au nombre de compteurs représentés.

La réussite de cette société commence par un regroupement maximum de compteurs pour maximiser les effets d'échelle, raison de la confidentialité dans les données transmises par SACEN SA. Le secret des affaires ne permet pas de donner plus d'informations par écrit dans ce message. Toutefois, le Conseil d'administration de SACEN SA, le Comité stratégique de La Charte (composé de tous les conseillers communaux en charge de l'énergie des dix communes), les commissions opérationnelles de SACEN SA et de La Charte, le Conseil communal et les commissions communales concernées en ont été informés.

Au sujet des ressources humaines des SID, elles resteront stables jusqu'au déploiement de tous les compteurs. Les fonctions du releveur d'index vont régulièrement se transformer. D'un « releveur des compteurs à domicile »

pur, il va devenir un gestionnaire de systèmes de comptage multifluide à distance lorsqu'ils seront tous en service. Entre-temps, sa fonction sera hybride. Lors du recrutement du titulaire de la fonction il y a quelques années, le profil recherché avait été adapté pour anticiper cette mutation.

4. PLANIFICATION

Comme mentionné et pour respecter les bases légales fédérales, le déploiement sera réalisé entre 2021 et 2027.

5. DEMANDE DE CREDIT

La demande de crédit-cadre correspond au besoin de financement global 2021-2027 pour le déploiement du Smart-metering. Il correspond aux investissements des SID (compteurs, moyens de communication, ...). Ils sont décrits année après année jusqu'en 2027 dans le tableau ci-dessous. A noter qu'il y aura une différence entre la stratégie de déploiement des compteurs, qui génère les montants ci-dessous, et le déploiement effectif dans le terrain. Toutefois, le montant total sur la période ne sera pas dépassé.

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Investissements	143'100 CHF	90'900 CHF	123'300 CHF	179'300 CHF	230'300 CHF	374'800 CHF	372'300 CHF	1'514'000 CHF

Pour information et comparé au budget de fonctionnement annuel actuel, le déploiement du Smart-metering va engendrer des coûts récurrents dans le compte de fonctionnement des SID qui varieront entre CHF 70'000.- HT et CHF 105'000.- HT par année en fonction du déploiement des compteurs. Le budget 2021 en tient déjà compte.

A noter que cette demande de crédit-cadre répond aux exigences des bases légales fédérales évoquées sous chiffre 1 du présent message. Elle représente donc une charge liée. Une demande de crédit-cadre spécifique sera réalisée pour le déploiement du comptage Smart pour l'eau potable, le gaz et la chaleur (lorsqu'un chauffage à distance sera réalisé le cas échéant). Les crédits-cadres en cours seront utilisés avant toute demande complémentaire éventuelle au Conseil de Ville.

Le crédit-cadre tient compte d'une participation de tous les partenaires ayant financé les études qui ont débouché sur la création de cette société anonyme. Compte tenu des effets d'échelle très importants et vu que le processus est mené en parallèle partout, les montants seront adaptés en fonction des adhérents effectifs à la société, tant pour les partenaires de SACEN SA que pour ceux de cette société anonyme en général.

L'autofinancement est garanti dans tous les cas par les bases légales fédérales. Tous les coûts pourront être imputés à la rémunération pour l'utilisation du réseau.

6. FINANCEMENT

Le crédit de CHF 1'514'000.- HT est prévu au plan financier des investissements. Pour mémoire, le montant prévu individuellement était de CHF 6'500'000.-. Preuve, s'il en faut, des effets d'échelle de la solution proposée dont profiteront les consommateurs delémontains grâce aux partenariats de SACEN SA.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'514'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable	10 %	151'400.00
Durée de l'amortissement comptable :	10 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		45'420.00
Total de la charge financière annuelle		196'820.00

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2019.

7. PREAVIS ET CONCLUSION

Le Conseil communal, sur préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville d'accepter la demande de crédit-cadre de CHF 1'514'000.- pour le déploiement du Smart-metering selon les bases légales fédérales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 novembre 2020

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 30 novembre 2020 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre 2021-2027 de CHF 1'514'000.- HT des Services industriels pour le déploiement du Smart-metering selon les obligations de la législation fédérale est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Rémy Meury

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 décembre 2020